



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Vendredi 26 Janvier 2024

L'an **Deux Mille Vingt-Quatre**, le Vingt-Six Janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Janvier 2024

Présents : M. David, Mme Leblay, Mme Le Bihan, M. Mustière, Mme Goujon, M. Hamon, M. Fraslin, Mme Manceau, M. Étienne, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Morel, M. Taupin, Mme Macé, M. Derval, Mme Bouchakour, Mme Hervé

Absents excusés : M. Horhant (procuration donnée à Mme Leblay) ; Mme Perraud (procuration donnée à Mme Manceau) ; Mme Usureau (procuration donnée à M. Chouquet) ; M. Malary (procuration donnée à M. Hamon) ; Mme Lelièvre (procuration donnée à M. Fraslin) ; M. Templé (procuration donnée à Mme Bouchakour)

Absent :

M. Derval a été désigné, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

1 – Convention d'utilisation de la salle des sports par le lycée agricole

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Le lycée agricole sollicite la mise à disposition de la salle des sports pour la tenue de cours d'éducation physique et sportive.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec le lycée agricole et la Région des Pays-de-la-Loire, permettant la mise à disposition de la salle 1 et 2, selon les créneaux disponibles. La convention précise le tarif horaire sur lequel se basera la contribution financière de la Région des Pays-de-la-Loire.

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention d'utilisation de la salle des sports (salles 1 et 2) par le lycée agricole de Derval pour une durée de quatre ans et à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que ses éventuels avenants.

2 – Vente de la parcelle cadastrée section F n° 1069 à la société « Presqu'Ile Investissement »

RAPPORT DE PRÉSENTATION

La société « Presqu'Ile Investissement » a présenté à la commune un projet immobilier pouvant se construire sur la parcelle cadastrée section F n° 1069, située 9 Rue du Chemin Vert. Ce projet vise la construction de vingt-trois logements, répartis dans un immeuble collectif de trois étages (R+1 et attique) comprenant des appartements de type T2 ou T3, ainsi que quatre maisons individuelles de type T4.

Considérant que ce projet rejoint les objectifs du Plan Local d'Urbanisme, à savoir le développement sur la commune d'une offre de logements de petite taille, ainsi que les objectifs de densification de l'habitat pour limiter l'étalement urbain, Monsieur le Maire propose d'autoriser la vente de la parcelle cadastrée section F n° 1069 au prix de 47,52 €/m² (hors T.V.A). Ce prix est conforme aux indications fournies par le pôle des évaluations domaniales.

DÉLIBÉRATION

Vu l'avis des domaines.

Vu le courrier de la société « Presqu'île Investissement » du 16 Janvier 2024, confirmant son intérêt pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section F n° 1069, au prix de 47,52 €/m² H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la vente de la parcelle cadastrée section F n° 1069, d'une surface de 3 430 m², au prix de 47,52 €/m² hors taxes, soit 162 993,60 €, les frais d'acte étant à la charge de l'acheteur et à autoriser Monsieur le Maire à signer tous les éléments relatifs à cette vente.

3 - Commission de délégation de service public – délibération portant élection des membres

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Le recours à la commission de délégation de service public est prévu dans le cadre de la procédure de choix du titulaire d'une convention de délégation de service public. La commission de délégation de service public (C.D.S.P.) est la commission qui analyse les dossiers de candidature, dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières et émet un avis sur les candidatures et les offres.

La commission de délégation de service public est une commission spéciale, distincte de la commission d'appel d'offres. Pour être instituée valablement, la commission de délégation de service public doit faire l'objet d'une élection (scrutin de liste, vote à bulletin secret, représentation proportionnelle au plus fort reste). La commission de délégation de service public est constituée pour la durée du mandat des élus qui la composent.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et particulièrement ses articles L 1411-1, L1411-5, L 1411-6 et L 1411-7, ainsi que ses articles D 1411-3 à D 1411-5.

Considérant que la commission de délégation de service public est composée, outre le Maire, Président, ou son représentant, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de délégation de service public, selon les articles énoncés ci-dessous.

ARTICLE 1 : DECIDER de fixer comme suit, les conditions de dépôt des listes de la Commission :

- le dépôt des listes interviendra durant la suspension de la séance du Conseil Municipal
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants

ARTICLE 2 : PROCÉDER à une suspension de séance, afin de permettre le dépôt des listes.

Considérant qu'au cours de la suspension de séance du Conseil Municipal la liste qui s'est fait connaître est la suivante :

Titulaires	Suppléants
M. ÉTIENNE Bruno	Mme MANCEAU Émmanuelle
Mme PELLUCHON Dominique	Mme HERVÉ Nelly
Mme USUREAU Justine	Mme GOUJON Anaïck
Mme MACÉ Christelle	M. CHOUQUET Thierry
Mme LE BIHAN Laurence	M. HAMON Philippe

ARTICLE 3 : PROCÉDER au vote qui donne le résultat suivant :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 12
- la liste présentée par Monsieur le Maire a obtenu : 23 voix.

ARTICLE 4 : PROCLAMER que la composition de la Commission est la suivante :

Titulaires	Suppléants
M. ÉTIENNE Bruno	Mme MANCEAU Émmanuelle
Mme PELLUCHON Dominique	Mme HERVÉ Nelly
Mme USUREAU Justine	Mme GOUJON Anaïck
Mme MACÉ Christelle	M. CHOUQUET Thierry
Mme LE BIHAN Laurence	M. HAMON Philippe

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte de la proclamation de la composition de la commission de délégation de service public.

4 - Questions diverses

Commission « Vie Associative – Culture – Patrimoine » : les membres se réuniront le 19 Février ; l'ordre du jour sera les subventions aux associations.

Commission « Finances – Fiscalité – Économie » : les membres se réuniront le 21 Février ; l'ordre du jour sera la préparation du débat d'orientation budgétaire.

Conseil Municipal des Jeunes : les élections ont eu lieu les 26 et 27 Janvier. Quinze candidats pour douze postes.

Festival des enfants : cette première édition, organisée par les Conseils Municipaux des Jeunes de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval se tient cette semaine. Un car a été mis à disposition par la commune pour emmener, gratuitement, les visiteurs dervalais à la Halle de Béré.

Cimetière : les travaux de bordure ont débuté. Les carrés ne seront pas tous alignés du fait du dépassement de certains monuments.

Ombrières : le syndicat mixte « Territoire d'Énergie Loire-Atlantique » débutera les travaux au mois de Mars.

Route de Châteaubriant : les travaux pour la pose des feux ont débuté. La circulation se fait en alternat.

Plan grand froid : les personnes vulnérables inscrites sur le registre de la commune ont été contactées suite à l'activation du plan par la préfecture.

Frelon asiatique : l'association sanitaire apicole départementale, avec qui la commune a conventionné pour la destruction des nids, est lauréate du budget participatif du Département pour son projet de piégeage des reines entre fin Février et le mois de Mai. L'installation de trente-cinq pièges sur la commune est nécessaire ; chacun d'eux coûte 35 €. La commune va acquérir la totalité des pièges.

Téléthon : la somme récoltée s'élève à 3 700 € ; montant supérieur à celui de l'année dernière. L'évènement s'est déroulé sur trois semaines.

Espace Saint-Donatien : l'association « Estivale » a été missionnée par les Frères de Ploërmel afin de gérer son occupation.

5 - Décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 Juin 2020 confiant au Maire certaines compétences du Conseil.

Vu les arrêtés du Maire en date du 8 Juin 2020 donnant délégation aux Adjointes.

Considérant que les décisions prises dans le cadre des articles L.2122-22 et 23 doivent faire l'objet d'un rapport au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte des décisions ci-dessous prises :

Déclarations d'intention d'aliéner

Date	Nom & Prénom	Adresse de la Personne	Nom du notaire	Adresse du terrain	Référence Cadastre
23/11/2023	M. DROBECQ Luc	819 Route de Curtenelle 71220 SAINT-BONNET-DE-JOUX	Me Gillet NANTES	14 Rue Jeanne d'Arc	AB 119 556 - 557
21/11/2023	Mme BATARD Jeanne	4 Rue de la Salle 44700 ORVAULT	Me Briffault DERVAL	1 Rue de Ronde	AB 1209
22/11/2023	M. LE SOURNE Patrice	2 Rue de l'Abbé du Souchay 44590 DERVAL	Me Briffault DERVAL	1 et 2 Rue de l'Abbé du Souchay	AB 418 442 - 751
27/11/2023	Mme GRATAS Yvette	2 La Guimerais 44590 DERVAL	Nota Béné BAIN-DE-BRETAGNE	1 - 2 - 4 La Guimerais	XS 8 - 9 - 44
8/12/2023	M. ARROUET Éric	4 Rue de Blérye 44590 DERVAL	Me Briffault DERVAL	5 Rue des Peupliers	AB 1220

Attribution de marchés publics

Objet	Attributaire	Date de notification
Achat d'une débroussailleuse de voirie	BPM AGRI ouest agri (ex AGREOM)	02/01/2024